

## ***Vous avez besoin d'une structure d'accueil collectif pour votre enfant de 3-12 ans le MERCREDI ?***

Madame, monsieur,

Il existe sur le territoire plusieurs structures d'accueil qui peuvent répondre à vos besoins de garde, de vie en collectivité et d'activités éducatives pour votre enfant les mercredis :

- des structures municipales : **Saint-Marcellin - Saint-Vérand – Saint-Hilaire**
- des structures associatives : **Chatte – Saint-Antoine**
- des structures intercommunales situées à **Vinay, Saint-Romans et Saint-Quentin**

Concernant les accueils communaux ou associatifs susceptibles de vous intéresser :

→ se rapprocher directement des responsables de ces structures qui vous informeront des horaires d'ouverture, des conditions tarifaires et des modalités d'accueil propres à chaque entité.

- **Saint-Marcellin** : 04 76 38 14 76 / [accueil-de-loisirs@saint-marcellin.fr](mailto:accueil-de-loisirs@saint-marcellin.fr)
- **Saint-Vérand** : 04 76 64 92 46 / [zebulon@st-verand-38.fr](mailto:zebulon@st-verand-38.fr) (mercredi matin uniquement)
- **Saint-Hilaire du Rosier** : 06 38 71 04 08 / [centredeloisirs-sthilairedurosier@orange.fr](mailto:centredeloisirs-sthilairedurosier@orange.fr)
- **Chatte** : 04 76 64 96 12 / [afrchatte@laposte.net](mailto:afrchatte@laposte.net) (accueil des élémentaires uniquement)
- **Saint-Antoine l'Abbaye** : 06 66 80 36 15 / [asso.grandirensemble38@gmail.com](mailto:asso.grandirensemble38@gmail.com)

**Ce courrier s'adresse aux familles intéressées par une inscription annuelle (ensemble des mercredis ou 1 mercredi/2 – semaines paires/impaires) dans une des structures intercommunales de Saint-Romans, Vinay et Saint-Quentin.**

Un atelier de réflexion (07/06/2022) réunissant des élus communaux et les membres de la Commission Enfance Jeunesse, a été organisé afin de réfléchir à un réajustement des modalités d'inscription.

**Il a été décidé collectivement, dans un souci d'équité et de transparence et parce que le nombre de places peut se révéler parfois inférieur aux demandes, les ajustements suivants :**

### **→ Pré-réservation et commission d'attribution des places**

**Seuls seront considérés, les dossiers des familles présentant des besoins réguliers et pérennes (besoins à la journée tous les mercredis ou 1 mercredi sur 2 + inscription annuelle).**

Pour cela, il faudra :

- ✓ Remplir une demande de réservation annuelle en ligne (<http://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr/5761-preinscription-aux-mercredis-periscolaires.htm>) ou sur place auprès du Relais Infos Famille (RIF).
- ✓ Renvoyer un dossier dûment complété au RIF de votre choix (fiches individuelle et sanitaire à télécharger sur le site de SMVIC : <http://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr/4423-accueils-de-loisirs.htm> ou disponibles au RIF).
- ✓ Cotation des dossiers (voir critères validés joints).
- ✓ Attribution des places dans l'ordre de la somme des points obtenus.

CRITERES	Nombre de points
Refus lors d'une commission précédente pour manque de places	5
Famille monoparentale	4
Enfants en situation de handicap	5
Besoin/ réservation tous les mercredis	5
Besoin/réservation 1 mercredi/2	3
<b>QF</b>	
De 0 à 350	3
De 351 à 600	2,5
De 601 à 900	2
De 901 à 1200	1,5
De 1201 à 1500	1
De 1501 à 1800	0,5
De 1801 à -----	0
<b>Fratrries</b>	
1 autre enfant fréquente l'accueil périscolaire	1
2 autres enfants fréquentent l'accueil périscolaire	2
3 autres enfants et plus fréquentent l'accueil périscolaire	3
<b>TOTAL</b>	

A l'issue de ces inscriptions « prioritaires », les places restantes seront alors ouvertes aux réservations ponctuelles via le portail « FAMILLES ».

## → Modalités

<b>INSCRIPTION ET RESERVATION A L'ANNEE – 35 mercredis ou 1 mercredi/2</b>
Facturation mensuelle
Pas d'annulation possible
Remboursement uniquement sur présentation d'un justificatif médical
Engagement annuel avec possibilité de révision <b>trimestrielle</b> du dossier – Si demande de la famille de mettre fin au service : courrier ou mail à envoyer 1 mois avant la fin du trimestre en cours (novembre ou mars)

<b>INSCRIPTION ET RESERVATION PONCTUELLE</b>
Facturation mensuelle
Possibilité d'annuler la réservation (7 jours avant)
Remboursement uniquement sur présentation d'un justificatif médical
Inscription via <b>le portail FAMILLES</b> 7 jours minimum avant Le jour J

- Dossier (complet) à renvoyer avant la **date BUTOIR du 15 juillet 2022**
- Commission d'attribution des places : 27/07/2022
- Information donnée aux familles : le 29/07/2022
- Ouverture du portail famille pour les réservations à partir du 16/08/2022

### Relais Infos Familles

rif@smvic.fr

**Saint-Marcellin** : 04 76 64 86 84 - Maison de l'intercommunalité, 7 rue du colombier

**Vinay** : 04 76 64 09 50 - Pôle multiservices, 3 avenue Brun Faulquier

**Saint-Romans** : 04 58 88 00 25 - Pôle multiservices, 171 rue du 19 mars 1962